

## FICHE PEDAGOGIQUE

### ALLEGATIONS COSMETIQUES : Réglementation & Tests

INSTITUT SCIENTIS est enregistré en tant qu'organisme de formation (numéro n° 11 75 54659 75).

#### DATES et HORAIRE

- Formation : Jeudi 27 Février 2020, 14h-17h30  
puis accessible en replay.
- Durée : 3h30

#### LIEU

En ligne

#### OBJECTIFS

- étudier les textes réglementaires européens et français en lien avec les allégations, étude de cas concrets
- découvrir les allégations à l'international
- étudier le contexte réglementaire et les tests en lien avec les allégations sécuritaires et d'efficacité

#### FONCTIONS CONCERNEES

En lien avec la mise sur le marché des produits cosmétiques :

- Affaires réglementaires, laboratoire de développement
- Service marketing
- CRO

#### PROGRAMME

### ALLEGATIONS COSMETIQUES : Réglementation & Tests

#### I. Réglementation et recommandations

1. Règlement n°1223/2009
2. Règlement n°655/2013 et Technical report on cosmetic claims
3. Recommandations françaises de l'ARPP
4. Quelques exemples concrets : que peut-on alléguer ?
5. Aperçu des allégations à l'international

#### II. Tests versus allégations

1. Contexte réglementaire pour les tests
2. Allégations sécuritaires : comment prouver l'innocuité d'un produit ?
3. Les différents tests d'efficacité
4. Quelle est la différence entre un test d'usage et un test consommateurs ?
5. Spécificités : peaux vulnérables, enfants, protection solaire...
6. Extrapolation : dans quels cas est-ce possible ?

INSTITUT SCIENTIS

Recherche-Conception-Réglementation

Organisme de formation n° 11 75 54659 75- Agrément Ministère Recherche (CIR)

SARL Capital social 30000€- 819 494 113 R.C.S. Paris

[www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr) / [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr) / +33 (0)9 54 97 59

#### MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire de contrôle des connaissances
- Questionnaire d'évaluation de la formation

#### METHODE PEDAGOGIQUE

- Diaporamas de présentation envoyés par voie électronique.
- Exemples concrets, retours d'expériences et discussion.
- Remise d'une attestation de fin de formation

Les questions peuvent être transmises par courriel en amont de la formation à : [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)

#### INTERVENANTS

- Ingénieur chimiste, spécialisée en réglementation cosmétique
- Ingénieur microbiologiste, spécialisée en réglementation cosmétique et biocide
- Docteur en Pharmacie, microbiologiste, évaluatrice de la sécurité des produits cosmétiques

#### TARIF

Participant en poste : 425€HT, 10% de remise à partir de deux participants par entreprise. Participant en recherche d'emploi (justificatif demandé) : 200€HT

*Le prix inclut les supports de formation et les éventuelles questions en lien avec le thème (en direct, ou après avoir suivi le replay).*

#### MODALITES DE REGLEMENT

- par virement bancaire :  
IBAN : FR76 3006 6106 1100 0201 8960 114  
BIC : CMCIFRPP  
TVA intracommunautaire FR 85 819494113
- par chèque à l'ordre d'INSTITUT SCIENTIS.  
A envoyer au 42, avenue Junot-75018 PARIS.

#### ANNULATION

Pour toute annulation, moins de 14 jours avant la formation, les frais sont dus en totalité. Les remplacements sont acceptés.

#### CONTACT

Téléphone : +33 (0)9 54 97 59 89

Courriels : [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)

#### INSTITUT SCIENTIS

Recherche-Conception-Réglementation

Organisme de formation n° 11 75 54659 75- Agrément Ministère Recherche (CIR)

SARL Capital social 30000€- 819 494 113 R.C.S. Paris

[www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr) / [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr) / +33 (0)9 54 97 59